



Règlement du concours **OPEN LAVARET**

A A P P M A L E S P ê c h e u r s c h a m b é r i e n s

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Équipe de 2 pêcheurs
- Tout pêcheur s'inscrivant à l' «OPEN LAVARETS 2016 DU BOURGET» organisé par l' AAPPMA Les Pêcheurs Chambériens accepte les dispositions prévues au règlement,
- Les commissaires pourront inspecter le contenu des barques avant le début de la manifestation sur le lieu d'embarquement ; chacun se mettra obligamment à disposition pour cette vérification,
- Toute infraction au règlement signalée au jury par les commissaires entraînera la disqualification de l'équipe,
- Le prix de l'inscription est fixé à 30€ par équipe, comprenant les frais d'inscription et le vin d'honneur lors de la remise des prix.

LIEU DE PÊCHE : LE LAC DU BOURGET

- Le port de départ et le port d'arrivée sera obligatoirement le même : Petit port, Maison des Pêcheurs, Brison les Oliviers, Le Bourget-du-lac (Charpignat),
- La pêche s'effectuera à partir de barques ancrées ou non,
- Une distance minimum de 10 m entre chaque barque devra être respectée.

HORAIRES :

- Le concours se disputera sur 1 manche de 8h à 14h,
- Le pointage du nombre de lavarets capturés, sur la feuille de marque se fera à chaque port d'embarquement à 14h,
- La pesée des poissons se déroulera à partir de 16h à Charpignat,
- L'annonce des résultats et la remise des prix se feront sur place.

MATÉRIEL DE PÊCHE :

- 1 seule canne en action de pêche par pêcheur,
- 18 hameçons maximum par canne,
- La réglementation habituelle de la pêche, en vigueur sur le lac du Bourget est appliquée pour le concours (ne pas oublier le pointage sur le carnet bateau...).

CLASSEMENT :

- Les lavarets (mini 35cm) seront conservés et présentés à la pesée afin d'établir le classement,
- Le classement des équipes sera établi selon le calcul de : 1 000 points par poisson et 2 points par gramme,
- Le plus gros poisson sera primé.